



PARLONS EAU, UN KIOSQUE DE SENSIBILISATION

Rapport d'activité – Ville de Saint-Georges



AOÛT 2023

POUR INFORMATION

Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC)

1442, route du Président-Kennedy, bureau 140

Scott (Québec) G0S 3G0

Téléphone : (418) 389-0476

Courriel : cobaric@cobaric.qc.ca

Site Internet : www.cobaric.qc.ca

ÉQUIPE DE RÉALISATION DU COBARIC

Marine Gaumer, responsable des communications

Baccalauréat en langues, littératures et civilisations étrangères et régionales, parcours Études Nordiques

Émilie Sirois, chargée de projets en communications

Baccalauréat en communication, rédaction et multimédia

Ariane Richard-Lesage, assistante en environnement

Technique en bioécologie et baccalauréat en environnements naturels et aménagés

Couverture : Vue d'ensemble du kiosque de sensibilisation en bordure du sentier traversant l'île Pozer, le 28 juillet 2023.

REMERCIEMENTS

Le COBARIC tient à remercier la Ville de Saint-Georges pour son accueil et son intérêt pour le projet de Parlons eau, kiosque de sensibilisation.

MISE EN CONTEXTE

En 2023, le Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC) est allé à la rencontre des citoyens sur son territoire pour échanger autour de la question de l'eau. L'activité gratuite a pris la forme d'un kiosque itinérant sur la thématique de la gestion de l'eau. De la qualité de l'eau aux bandes riveraines, à l'habitat du poisson ou encore aux milieux humides, le COBARIC a un vaste éventail de sujets et de connaissances à aborder, lui permettant ainsi d'adapter son contenu aux intérêts des citoyens. Pour y arriver, des maquettes, des dépliants et une carte aimantée du territoire ont fait partie des outils de communication utilisés lors de la tenue du kiosque afin de permettre aux gens d'interagir et d'expérimenter dans une ambiance détendue.

Considérant que la thématique est large, une rencontre préliminaire avec les municipalités a permis de cibler certains sujets d'intérêts à aborder avec les citoyens. Ainsi, pour la Ville de Saint-Georges, les sujets ciblés étaient la qualité de l'eau, l'accès à l'eau, l'habitat du poisson et les espèces exotiques envahissantes.

Pour la promotion du kiosque, le COBARIC a fourni des images et messages que la ville a transmis sur sa page Facebook ainsi que sur son enseigne électronique.

DATE DE L'ACTIVITÉ

Vendredi 28 juillet 2023, de 12 h à 17 h

NOMBRE DE PERSONNES SENSIBILISÉES

50 personnes

SUJETS ABORDÉS

Le kiosque tenu le 28 juillet a permis de présenter le Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC) ainsi que son rôle dans la gestion intégrée de l'eau sur le bassin versant, incluant la Ville de Saint-Georges. Une maquette permettait d'expliquer le rôle des végétaux contre l'érosion du sol et l'importance de la bande riveraine sur la qualité de l'eau. La carte du territoire a, quant à elle, permis de mettre en évidence plusieurs projets menés par le COBARIC, en lien avec les sujets ciblés.

Quelques sujets ont été abordés par les citoyens venus au kiosque, et les réponses données, que vous retrouverez ci-dessous.

Qualité de l'eau

Plusieurs ont demandé comment était la qualité de l'eau à Saint-Georges.

- ± Depuis plusieurs années, le COBARIC réalise des échantillonnages d'eau sur la rivière Chaudière à Notre-Dame-des-Pins ainsi que sur la rivière Famine à Saint-Georges en 2019. Les résultats des dernières années indiquent que la qualité de l'eau est bonne sur la Chaudière et était satisfaisante en 2019 sur la rivière Famine. (Source : <https://cobaric.qc.ca/qualite-de-leau-riviere-chaudiere-2022/>)

Une personne a indiqué vouloir que des informations sur la qualité de l'eau des rivières à Saint-Georges soient données publiquement, considérant le nombre de personnes qui naviguent sur la rivière et qui peuvent entrer en contact avec l'eau.

- ± Il est de la responsabilité des gens de vérifier la qualité de l'eau de la rivière avant de s'y baigner, puisqu'il n'y a pas de site officiel de baignade à Saint-Georges.
- ± Considérant que la Ville assure l'approvisionnement en eau potable de ses citoyens ainsi que le traitement de leurs eaux usées, il faut compter sur une communication de cette dernière s'il advenait une problématique de contamination.
- ± Il est possible de consulter les données sur la qualité de l'eau sur [ce site web](#).
- ± L'Indice de qualité bactériologique et physicochimique (IQBP) donne un score moyen qui compile plusieurs critères, notamment les coliformes fécaux. Le dénombrement de ces derniers est le critère utilisé pour savoir si une eau est baignable. Les coliformes fécaux ne doivent pas dépasser 200 UFC par 100 ml avec un maximum de 10% des échantillons supérieurs à 400 UFC/100ml.
- ± En 2021, le résultat final de l'IQBP à pour la station de Notre-Dame-des-Pins indique une bonne qualité de l'eau (moyenne de l'IQBP sur 6 mois de 82/100). Les coliformes fécaux se situaient entre 52 et 310 UFC/100ml avec une médiane à 116,5 UFC/100ml. Donc **respect du critère de baignade à 66% du temps pour la saison estivale 2021**. Attention : cet avis est basé sur une moyenne des échantillonnages réalisés 1x par mois, à 1 seul endroit. Les données issues de l'IQBP ne remplacent pas un avis d'eau de baignade comme réalisé via le programme Environnement-Plage (pour en savoir plus : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/recreative/qualite.htm>).

Espèces exotiques envahissantes

Plusieurs personnes ont demandé quelles étaient les espèces auxquelles prêter attention et pour quelles raisons.

- ± La renouée du Japon est une plante arbustive qui s'est établit de manière quasi-irréversible sur les berges de la rivière Chaudière et ses tributaires. Les gens doivent apprendre à la reconnaître pour éviter qu'elle ne se propage davantage.
- ± En lien avec le précédent point, il n'existe pas de solution éprouvée pour éradiquer la renouée du Japon. Le COBARIC mène présentement un projet

pilote pour protéger les milieux naturels du Domaine Taschereau – Parc Nature de cette plante.

- ± La berce du Caucase est une autre plante dont plusieurs ont entendu parler dans les médias locaux et la presse nationale. Le projet Bye bye berce du Caucase, porté par le COBARIC et les 8 autres organismes de bassins versants de la Chaudière-Appalaches, vise à lutter contre cette plante dangereuse. Les citoyens peuvent effectuer un signalement, simplement en envoyant des photos de la plante et ses coordonnées géographiques. Les interventions d'arrachage ou de coupe d'ombelles sont effectuées par nos professionnels, sans frais.
- ± La tique à pattes noires est une espèce qui peut s'accrocher à nous lorsque nous marchons dans les hautes herbes. Cette espèce est porteuse de la maladie de Lyme, une maladie neuro-dégénérative. Les individus doivent porter une attention particulière après une activité à risque, et vérifier la surface de leur peau (pas seulement les jambes!), en particulier les zones à plis (creux du coude, du genoux, zones génitales, etc.).

Accès à l'eau

Plusieurs citoyens ont exprimé leur contentement de pouvoir marcher à proximité de la rivière Chaudière dans un lieu aménagé (île Pozer).

- ± Le barrage gonflable montre son efficacité à conserver un niveau d'eau assez élevé pour permettre les activités nautiques et préserver l'esthétique du paysage.
- ± En lien avec le sujet précédent, afin d'éviter la propagation de plantes exotiques envahissantes, les personnes qui pratiquent des activités à bord d'embarcations nautiques doivent veiller à bien nettoyer et sécher cette dernière, idéalement avant et après chaque mise à l'eau. De l'information est disponible sur cette capsule vidéo : <https://youtu.be/yxLWn3vIYac>.

Observations et signalements

Un citoyen a demandé qui recevait les plaintes réalisées auprès du ministère de l'Environnement, déplorant un manque de suivi de ses signalements (plantes exotiques envahissantes et infraction).

- ± Le COBARIC ne traite pas les plaintes à l'environnement. Celles-ci vont au ministère et ce-dernier ne communique pas avec le COBARIC pour les gérer sur le terrain. En revanche, les acteurs faisant l'objet d'une plainte ou d'une infraction peuvent faire appel à notre équipe afin d'être soutenus dans la résolution de leur problème.
- ± Le COBARIC n'a pas le pouvoir de mettre en infraction des personnes.
- ± Des signalements d'espèces exotiques envahissantes peuvent être réalisés sur le site du ministère Sentinelle. Ces-derniers sont vérifiés par leurs équipes avant d'être confirmés sur l'outil interactif.

Le COBARIC transmet de façon régulière au MELCCFP ses bases de données localisant et détaillant les sites répertoriés par notre organisme de bassin versant, notamment les données de signalements de berce du Caucase colligées et suivies dans le cadre du projet.

BILAN

Le kiosque de sensibilisation tenu à Saint-Georges a reçu un bon accueil de la part des promeneurs. L'activité a permis au COBARIC de faire connaître sa mission auprès de la population et d'échanger avec celle-ci sur des sujets d'actualité considérant la période estivale et les activités du COBARIC. À noter que la formule serait à bonifier pour permettre d'accueillir plus de personnes ou d'améliorer la communication de l'activité (les personnes sensibilisées étaient des passants, peu d'entre eux ont semblé être au courant de notre venue). Néanmoins, les échanges que nous avons eu avec les gens ont été riches : plusieurs personnes avaient du temps devant elles et ont pu rester un certain temps, voire revenir plus tard dans l'après-midi.

Les gens ont apprécié rencontrer une personne spécialiste en environnement, à leur disposition pour répondre aux questions et apporter des précisions scientifiques.

De manière générale, les citoyens sont toujours curieux de connaître la qualité de l'eau près de chez eux. De notre côté, les échantillonnages que nous réalisons montrent de bons résultats, mais ne sont pas effectués spécifiquement proche de points d'intérêts nautiques ou récréotouristiques (distance entre la rivière Famine et la rivière Chaudière à la hauteur de Notre-Dame-des-Pins). Il pourrait donc être pertinent de réfléchir à améliorer la liste des stations d'échantillonnage ainsi que la communication des résultats de qualité d'eau en période estivale, selon l'intérêt et les ressources disponibles de la Ville de Saint-Georges.

RAPPORT PHOTOGRAPHIQUE

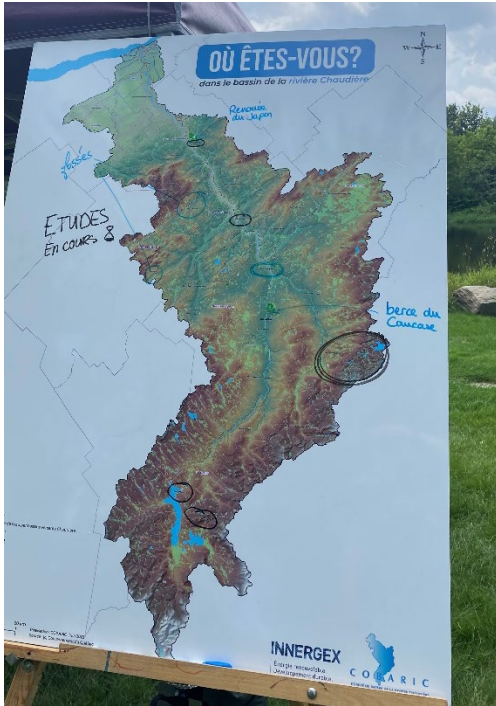


Photo 1 : Carte du territoire, matériel commandité par Innergex énergie renouvelable.



Photo 2 : Maquette permettant de montrer le rôle des végétaux contre l'érosion des sols.